

Séance 23 novembre 2015

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

L'an deux mil quinze
le 23 novembre

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LE BESCOND, Maire.

Présents : Mmes ANDRE M.L. ; LE BEVER C. ; HEGARET A. ; C. WEBER.

Mrs LE BESCOND J.F. ; GUILLAUME M. ; PIRIOU M. ; MORVAN A. ; LE LUYER J.M.

Date de la convocation
18.11.2015

Absente : Marie-Claude MEUDAL

Date d'affichage
04.12.2015

Secrétaire de séance : Carine WEBER

Objet de la Délibération

Assistait également à la séance : Elise COZ, Secrétaire de Mairie

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunal

Monsieur Le Maire rappelle que les élus ont eu connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet.

Le projet correspond à la fusion des communautés de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, la communauté du Haut Trégor et Lannion Trégor Communauté.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet avant le 15 décembre, sinon l'avis du Préfet sera considéré comme favorable.

Monsieur Le Maire invite chaque conseiller municipal à donner son avis sur cette question.

Le vote à bulletin secret est de :

- 1 voix pour
- 6 voix contre
- 2 abstentions

DECISION : Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :**REJETTENT LA PROPOSITION DU PREFET**

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN SOUS-PRÉFECTURE
LE 7/12/2015
ET PUBLICATION ou NOTIFICATION
DU 7/12/2015

Le Maire,



Le Maire

Jean François LE BESCOND



